

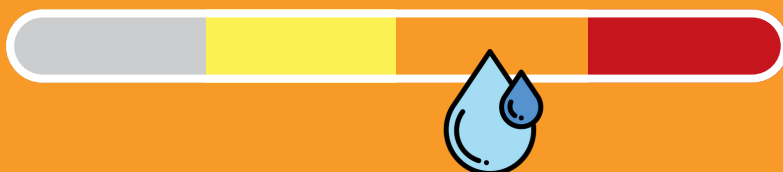


PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

# ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



## USAGES INTERDITS

**PARTICULIERS**

**COLLECTIVITÉS**

**PROFESSIONNELS**

**AGRICULTEURS**

Conception : DDT49 - Avril 2024 / Images : Flaticon.com



Plus d'informations sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)  
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques  
ou via l'url : [mtect.fr/506](http://mtect.fr/506)



@Prefet49

Soyons  
écocitoyens  
**Préservez  
la ressource  
en eau !**



PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

# ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



**PARTICULIERS**

## USAGES INTERDITS



Arrosage des jardins  
potagers entre 8h - 20h



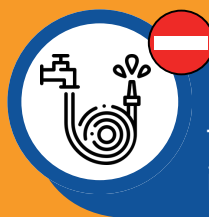
Arrosage des espaces  
arborés et massifs de fleurs  
(sauf arbres et arbuste plantés en  
pleine terre depuis moins de 2 ans  
entre 20h et 9 h)



Arrosage des pelouses



Lavage des véhicules à  
domicile



Nettoyage des façades,  
toitures et autres surfaces  
imperméabilisées



Remplissage et vidange  
des piscines (de plus de 1m<sup>3</sup>,  
sauf remise à niveau et premier  
remplissage sous conditions)

Conception : DDT49 - Avril 2024 / Images : Flaticon.com

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)  
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques  
ou via l'url : [mTECT.fr/506](http://mTECT.fr/506)



@Prefet49

Soyons  
écocitoyens  
**Préservez  
la ressource  
en eau !**



PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

# ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



## COLLECTIVITÉS

### USAGES INTERDITS



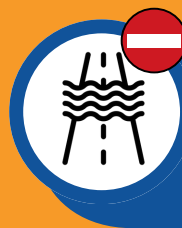
Arrosage des espaces  
arborés et massifs  
de fleurs



Arrosage des pelouses  
et des terrains de sport



Alimentation des  
fontaines publiques et  
privées d'ornement



Nettoyage des trottoirs  
et voiries  
(sauf impératif sanitaire et sécuritaire)



Remplissage et vidange  
des piscines à usage collectif  
(Sauf cas de premier remplissage)



Mancœuvres d'ouvrage sur  
les cours d'eau et plans  
d'eau connectés (sauf sous  
certaines conditions)

Conception : DDT49 - Avril 2024 / Images : Flaticon.com

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)  
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques  
ou via le code : [mTECT.fr/506](http://mTECT.fr/506)



@Prefet49

Soyons  
écocitoyens  
Préserons  
la ressource  
en eau !



PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

# ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



## PROFESSIONNELS

### USAGES INTERDITS



Arrosage des pelouses



Arrosage des terrains de sport et d'activités équestres



Arrosage des golfs



Stations de lavage des véhicules

(sauf pistes haute-pression ou à 70% d'eau recyclée ou portique en mode éco)



Arrosage des espaces arborés et des massifs de fleurs

(sauf arbres et arbuste plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans entre 20h et 9 h)



Nettoyage des surfaces imperméabilisées : façades, toitures ... (sauf si intervention de professionnels et sous conditions)

Conception : DDT49 - Avril 2024 / Images : Flaticon.com

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr)  
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques  
ou via le code : [mTECT.fr/506](https://mTECT.fr/506)



@Prefet49

Soyons  
écocitoyens  
Préservez  
la ressource  
en eau !

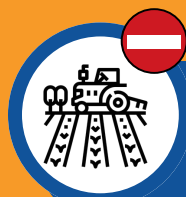


# ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



## AGRICULTEURS

### USAGES INTERDITS



Irrigation par aspersion  
des grandes cultures,  
prairies, vergers ...



Arrosage en arboriculture



Arrosage en horticulture  
et pépinière :

- entre 14h -20h  
Techniques Economes
- entre 8h -20h  
Hors techniques économes



Nettoyage voiries, façades  
toitures et autres surfaces  
imperméabilisées



Arrosage en maraîchage  
entre 14h et 20h

(semences potagères, plants  
maraîchers, petits fruits)



Mancœuvres d'ouvrage sur  
les cours d'eau et plans  
d'eau connectés (sauf sous  
certaines conditions)

